



Statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale

Questionnaire Avances sur pensions alimentaires (AVPA)

Envoi du questionnaire et protection des données

Pour des raisons liées à la protection des données, **la feuille d'identification** doit être envoyée séparément du questionnaire, dans une **enveloppe à part**, à la personne responsable de l'enquête auprès du canton concerné (voir adresses sous la page www.sozialhilfestatistik.bfs.admin.ch). La **date d'ouverture du dossier** et le **numéro** de celui-ci doivent être notés sur la feuille d'identification et sur le questionnaire (sous IDENTIFICATION) afin que les informations puissent être à nouveau réunies.

Complété par:

Nom, prénom

Nom du service

Numéro de téléphone

Disponibilité téléphonique

Date

Jour

Mois

Année

Signature

Informations concernant le questionnaire Avances sur pensions alimentaires

(AVPA)

1. Quels dossiers faut-il saisir?

Il faut saisir tous les dossiers pour lesquels des avances sur pensions alimentaires ont été versées durant l'année du relevé ou qui ont été clos au cours de l'année du relevé (pour ces derniers l'aide financière a été versée pour la dernière fois au second semestre de l'année précédente). Pour chaque dossier un questionnaire doit être saisi. Ce dossier renseigne sur la situation de l'unité d'assistance au **mois de référence, dernier mois de la période d'enquête au cours duquel l'aide financière a été versée**.

2. Unité d'assistance

L'unité d'assistance (UA) comprend les personnes indiquées comme bénéficiaires dans le même contrat d'entretien et dont le versement de la pension a été effectivement avancé. Si les bénéficiaires sont mineurs, la personne qui a le droit de garde est incluse dans le dossier en tant que titulaire.

La prestation doit être indiquée pour chaque enfant séparément. Les enfants placés en famille d'accueil ou en institution sont considérés comme une propre unité d'assistance.

3. Dossier clos

Un dossier est considéré comme clos lorsque 6 mois exactement se sont écoulés depuis le dernier versement ordinaire à la dernière personne bénéficiaire de l'unité d'assistance. La date de la clôture du dossier doit être indiquée sur le questionnaire.

4. Variables clés et autres variables

Les variables clés sont surlignées en rouge, tous les champs relatifs à ces variables doivent être remplis.

Les autres variables ne sont pas surlignées. Les services sociaux peuvent remplir au besoin les champs correspondants.

5. Structure du questionnaire

Le questionnaire comprend les subdivisions suivantes: identification, démographie, travail et formation, situation financière et prestation

Pour tout renseignement complémentaire concernant le relevé (définition de l'état en fin d'enquête, précisions sur les variables, informations sur les dossiers à saisir, etc.), veuillez consulter le Guide pour la réalisation de l'enquête et le catalogue des variables disponibles sur le site Internet de la Statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale: www.sozialhilfestatistik.bfs.admin.ch



..... Veuillez détacher la partie inférieure du questionnaire et l'envoyer séparément

FEUILLE D'IDENTIFICATION

Feuille d'identification du/de la titulaire

Année d'enquête

Année

Var 1.01

Numéro du dossier

Var 1.02

Date d'ouverture du dossier

Jour

Mois

Année

Var 1.03

Numéro AVS

Var 1.05

Numéro d'assuré (nouveau numéro AVS)

Var 2.01

Nom

Var 2.02

Prénom

Var 2.03

Ancien nom

IDENTIFICATION

Identification du/de la titulaire

Var 1.01

Numéro du dossier

Var 1.02

Date d'ouverture du dossier

Jour

Mois

Année

Var 2.06

Domicile légal

NPA

Var 2.07

Lieu/Commune

DÉMOGRAPHIE

Démographie du/de la titulaire

Le/la titulaire est la personne qui assume le droit de garde (= parent chargé de l'éducation des enfants qui vit dans le même ménage que la personne ayant droit). Cette règle vaut pour tous les cantons, que la personne ayant le droit de garde des enfants bénéficie ou non d'une avance sur pension alimentaire.

Mais dans les trois situations suivantes, ce n'est pas la personne ayant le droit de garde qui est le/la titulaire, mais la personne ayant droit à l'avance sur pension alimentaire:

- lorsque la personne ayant droit atteint la majorité;
- lorsqu'un enfant qui vit dans un home ou une famille d'accueil forme une propre unité d'assistance; il est donc considéré comme le/la titulaire;
- lorsque la mère/le père d'un enfant mineur s'est vu(e) retirer la garde de ce dernier en conservant cependant l'autorité parentale, le droit de garde est alors transféré aux grands-parents chez qui l'enfant vit aussi.

Var 4.01

Date de naissance

Jour Mois Année

Var 4.02

Sexe

Masculin 01 ☐
Féminin 02 ☐
Ne sait pas - 1 ☐

Var 4.03

Etat civil

Célibataire 01 ☐
Marié/e 02 ☐
Séparé/e 03 ☐
Veuf, veuve 04 ☐
Divorcé/e 05 ☐
En partenariat enregistré 06 ☐
Ne sait pas - 1 ☐

Var 4.04

Nationalité

→ Si CH passez à Var 4.08
Ne sait pas - 1 ☐

Var 4.05

Statut de séjour

Permis de séjour annuel (B) (sans réfugié avec asile B) 01 ☐
Permis d'établissement (C) (inclus réfugié avec asile C) 02 ☐
Permis de courte durée (L) 03 ☐
Réfugié avec asile 5- (B) 14 ☐
Réfugié admis provisoirement 7- (F) 15 ☐
Réfugié admis provisoirement 7+ (F): 16 ☐
Personne admise provisoirement 7+ (F)/(AP 7+) 17 ☐
Réfugié avec asile 5+ (B) 18 ☐
Requérant d'asile (N) 19 ☐
Personne admise provisoirement 7- (F)/(AP 7-) 20 ☐
Pas d'autorisation de séjour 06 ☐
Autre 07 ☐
Ne sait pas - 1 ☐

Var 4.08

Taille du ménage

Nombre

Var 4.09

Taille de l'unité d'assistance

Nombre

L'unité d'assistance (UA) comprend la ou les personne(s) qui sont indiquées comme bénéficiaires dans le même contrat d'entretien et dont le versement de la pension est effectivement avancé. Les bénéficiaires d'AVPA mineurs constituent un seul dossier avec le parent avec lequel ils habitent et qui est aussi le/la titulaire. Les autres membres du ménage qui ne sont pas mentionnés dans le contrat ne font pas partie de l'unité d'assistance.

Démographie des autres membres de l'unité d'assistance

Var 5.p.08

Numéro d'assuré
(nouveau numéro AVS)

Membre n°	Membre n°	Membre n°

Var 5.p.01

Degré de parenté par rapport au/à la titulaire

- Mon époux / mon épouse
- Mon partenaire / ma partenaire
- Propre enfant (fils / fille), y compris enfant adoptif
- Enfant placé / enfant du partenaire / époux/se
- Mon frère / ma sœur
- Mon demi-frère / ma demi-sœur / enfants adoptifs
- Mon petit-fils / ma petite-fille
- Mon père / ma mère
- Mon beau-père (le mari de ma mère) / ma belle-mère (la femme de mon père)
- Mon beau-père (le père de mon époux/se) / ma belle-mère (la mère de mon époux/se)
- Mon beau-fils / ma belle-fille
- Mon beau-frère/ ma belle-sœur
- Mon grand-père / ma grand-mère
- Grand-père / grand-mère de mon époux/se, de mon/ma partenaire
- Autre parent (oncle, tante, neveu, nièce, etc.)
- Si le/la titulaire est une personne placée: autre personne sans lien de parenté
- Autre personne sans lien de parenté avec moi
- Partenaire lié par un partenariat enregistré
- Ne sait pas

Membre n°	Membre n°	Membre n°
01		
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
-1		

Var 5.p.02

Sexe

- Masculin
- Féminin
- Ne sait pas

01		
02		
-1		

Var 5.p.03

Année de naissance

--	--	--

Var 5.p.04

Etat civil

- Célibataire
- Marié/e
- Séparé/e
- Veuf, veuve
- Divorcé/e
- En partenariat enregistré
- Ne sait pas

01		
02		
03		
04		
05		
06		
-1		

Var 5.p.05

Nationalité

- Ne sait pas

-1		
----	--	--

Si l'unité d'assistance compte plus de 4 personnes, veuillez copier cette feuille et la compléter en conséquence.

TRAVAIL ET FORMATION

Travail et formation du/de la titulaire

Les champs suivants concernant la section «Travail et formation» ne doivent être remplis que pour des personnes de plus de 14 ans, l'année de naissance étant ici déterminante.

Var 7.011	Situation d'activité	Actif occupé/acitive occupée	23	☐	
		Sans emploi	24	☐	→ Var 7.13
		Non actif/active	25	☐	→ Var 7.13
		Autre	19	☐	→ Var 7.13
		Ne sait pas	- 1	☐	→ Var 7.13
Var 7.03	Taux d'occupation	Plein temps (90%+)	01	☐	
		Un poste à temps partiel (-89%)	06	☐	
		Plusieurs postes à temps partiel	04	☐	
		Un poste à plein temps et un à temps partiel	05	☐	
		Ne sait pas	- 1	☐	
Var 7.13	Formation achevée la plus élevée	Scolarité de moins de 7 ans	01	☐	
		Scolarité obligatoire	02	☐	
		Formation élémentaire	03	☐	
		Apprentissage professionnel ou école professionnelle à plein temps	04	☐	
		Ecole préparant à la maturité, maturité professionnelle, école de degré diplôme	05	☐	
		Formation ou école professionnelle supérieure	06	☐	
		Université, haute école, haute école spécialisé	07	☐	
		Non identifiable	08	☐	
		Ne sait pas	- 1	☐	

SITUATION FINANCIÈRE

Revenu de l'unité d'assistance pour le mois de référence

Dans cette section, il s'agit de relever la situation financière de l'unité d'assistance au mois de référence. Si le droit aux prestations est calculé sur la base du revenu annuel, il faut alors diviser les montants par 12.

Dans certains cantons, on utilise le revenu imposable pour le calcul des besoins. Dans ce cas, le montant total du revenu imposable doit être indiqué à la Var 35.020 «Autres revenus».

Revenu professionnel pris en compte

Var 35.101

Revenu professionnel (net)

Il faut saisir ici le montant du revenu professionnel pour le mois de référence, après déduction des cotisations sociales mais avant déduction des impôts et des éventuelles franchises.

Oui 01 ☐

Non 02 ☐

→ Var 35.102

Var 12.21

Montant / Mois de référence

Prestations des assurances sociales et indemnités journalières pris en compte

Il faut indiquer ici si l'unité d'assistance dans son ensemble perçoit des prestations des assurances sociales et des indemnités journalières et, dans l'affirmative, lesquelles. Autrement dit, même si un seul membre de l'unité d'assistance reçoit une prestation financière, il faut indiquer «Oui» dans le champ correspondant. La somme des prestations est résumée sous la forme d'un montant indiqué sous «Total des prestations des assurances sociales» (Var 12.22).

Var 35.102

LACI

Oui 01 ☐

Non 02 ☐

Var 35.103

Rente de vieillesse

Oui 01 ☐

Non 02 ☐

Var 35.104

Rente de veuf ou d'orphelin

Oui 01 ☐

Non 02 ☐

Var 35.105

Rente LPP

Oui 01 ☐

Non 02 ☐

Var 35.106

Allocation pour impotents

Oui 01 ☐

Non 02 ☐

Var 35.107

Rente AI

Oui 01 ☐

Non 02 ☐

Var 35.108

Rente SUVA

Oui 01 ☐

Non 02 ☐

Var 35.115

Indemnités journalières CM, SUVA, AI

Oui 01 ☐

Non 02 ☐

Var 35.112

Autres prestations des assurances sociales (rente ou indemnités journalières)

Oui 01 ☐

Non 02 ☐

Var 12.22

Total des prestations des assurances sociales

Montant

Indiquer la somme de toutes les prestations et indemnités pour lesquelles la case «Oui» a été cochée.

Prestations sociales sous condition de ressources de l'unité d'assistance prises en compte pour le mois de référence

Il faut indiquer ici si des prestations sociales sous condition de ressources prises en compte ont été perçues par l'unité d'assistance dans son ensemble et, le cas échéant, lesquelles. Autrement dit, même si un seul membre de l'unité d'assistance reçoit une prestation financière, il faut indiquer «Oui» dans le champ correspondant. La somme des prestations est résumée sous la forme d'un montant indiqué sous «Total des prestations des assurances sociales» (Var 12.23).

Entrent ici en ligne de compte toutes les prestations sociales que l'unité d'assistance perçoit en sus des avances sur pensions alimentaires.

Remarque: Ces prestations sociales sous condition de ressources (à l'exception des prestations complémentaires fédérales à l'AVS/AI) étant régies par des dispositions cantonales ou communales, n'existent pas dans tous les cantons ou dans toutes les communes.

Var 35.019	Réduction individuelle directe des primes	Oui	01	☐
		Non	02	☐
Var 35.006	Aide aux chômeurs en fin de droit	Oui	01	☐
		Non	02	☐
Var 35.007	Prestations complémentaires à l'AVS/AI	Oui	01	☐
		Non	02	☐
Var 35.008	Allocations individuelles de logement	Oui	01	☐
		Non	02	☐
Var 35.009	Allocations maternité et allocations parentales	Oui	01	☐
		Non	02	☐
Var 35.010	Allocations aux familles avec charge d'enfant(s)	Oui	01	☐
		Non	02	☐
Var 35.012	Bourse d'études	Oui	01	☐
		Non	02	☐
Var 35.018	Prestations complémentaires cantonales	Oui	01	☐
		Non	02	☐
Var 35.114	Avances sur pensions alimentaires	Oui	01	☐
		Non	02	☐
Var 35.014	Autres prestations sous condition de ressources <i>Remplir cette variable seulement si la personne ayant le droit de garde fait partie de deux dossiers ou plus (enfants de différents partenaires).</i>	Oui	01	☐
		Non	02	☐
Var 12.23	Total des prestations sociales sous condition de ressources	Montant / Mois de référence		
<i>Indiquer la somme de toutes les prestations reçues pendant le mois de référence pour lesquelles la case «Oui» a été cochée.</i>				

Revenus additionnels de l'unité d'assistance pour le mois de référence

Il faut indiquer ici si l'unité d'assistance dans son ensemble perçoit des revenus additionnels et, dans l'affirmative, lesquels. Autrement dit, même si un seul membre de l'unité d'assistance reçoit une prestation financière, il faut indiquer «Oui» dans le champ correspondant. La somme des revenus additionnels est résumée sous la forme d'un montant indiqué sous «Total des revenus additionnels» (Var 12.24).

Var 35.002	Revenus de la fortune de l'unité d'assistance	Oui	01	☐
		Non	02	☐
Var 35.005	Allocations pour enfant (si non comprises dans le revenu)	Oui	01	☐
		Non	02	☐
Var 35.113	Pensions alimentaires	Oui	01	☐
		Non	02	☐
Var 35.020	Autres revenus	Oui	01	☐
		Non	02	☐
Var 12.24	Total des revenus additionnels	Montant / Mois de référence		
<i>Indiquer la somme des montants reçus pendant le mois de référence pour lesquels la case «Oui» a été cochée.</i>				
Var 12.20	Total des revenus pris en compte	Montant / Mois de référence		
<i>Il faut indiquer ici l'ensemble des revenus considérés dans le calcul du droit.</i>				

PRESTATION

Prestation du/de la titulaire pour le mois de référence

Si le/la titulaire ne reçoit pas d'avances, passer directement au premier autre membre de l'unité d'assistance (Var 40.p.1 «Demande»).

Var 40.0.1

Demande

- Nouveau dossier 01 ☐
- Réouverture du dossier après une interruption de l'octroi d'au moins 6 mois 02 ☐
- Ne sait pas -1 ☐

Var 40.0.11

Prestations attribuées

Montant / Mois de référence

Var 40.0.12

Date du premier versement

Mois Année

Var 40.0.13

Total des versements depuis le début de l'année

Montant total

Var 40.0.14

Le/la titulaire a reçu un versement au mois de décembre

Oui 01 ☐

Non 02 ☐

→ 40.p.1

Var 40.0.15

Date du dernier versement

Mois Année

Prestation des autres membres de l'unité d'assistance pour le mois de référence

Pour tous les autres membres de l'unité d'assistance, il faut répondre aux questions 40.p.1 – 40.p.15 de la même manière que pour le demandeur.

Var 40.p.1

Demande

- | | Membre n° <input type="text"/> | Membre n° <input type="text"/> | Membre n° <input type="text"/> |
|---|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Nouveau dossier | 01 ☐ | ☐ | ☐ |
| Réouverture du dossier après une interruption de l'octroi d'au moins 6 mois | 02 ☐ | ☐ | ☐ |
| Ne sait pas | 03 ☐ | ☐ | ☐ |

Var 40.p.11

Prestations attribuées

Montant / Mois de référence

Var 40.p.12

Date du premier versement

Mois/Année

Var 40.p.13

Total des versements depuis le début de l'année

Montant

Var 40.p.14

Le membre p de l'UA a reçu un versement au mois de décembre

Oui 01 ☐

Non 02 ☐

Fin du questionnaire

Var 40.p.15

Date du dernier versement

Mois/Année

Var 16.05

Dossier clos le

Mois Année

Indiquer le mois et l'année de la clôture du dossier. Pour la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale, le dossier doit être clos lorsque le dernier versement ordinaire à la dernière personne bénéficiaire remonte à exactement six mois.

Si l'unité d'assistance compte plus de 4 personnes, veuillez copier cette feuille et la compléter en conséquence.

